

RÈGLEMENT INTERIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

- Les chevaux seront nourris le matin vers 8 heures. En cas de sortie prévue avant cette heure, prévenir la responsable afin qu'elle puisse nourrir votre cheval bien avant son départ.
- Pour les chevaux en pré-box ou pré, la responsable est la seule à gérer la bonne utilisation des pâtures.
- Il est important de penser à éteindre les lumières des écuries lors des sorties en extérieur ainsi que lors de votre départ.
- Interdiction de fumer dans les bâtiments. Utiliser les cendriers extérieurs pour les mégots.
- Pour le bon fonctionnement des clôtures électriques, penser à refermer les pâtures même si aucun équidé ne s'y trouve.
- Pour une bonne gestion des soins des équidés, les rations ainsi que les litières et le foin seront distribués exclusivement par la responsable de l'établissement ou ses préposés.
- Une douche est mise à disposition des équidés. En cas de pénurie d'eau, la responsable pourra en interdire l'utilisation.
- La carrière et le rond de longe sont mis à la disposition des propriétaires. En cas d'intempérie (gel, forte pluie) leur accès pourra être suspendu.
- Les installations disposées dans la carrière (obstacle, barres, etc...) doivent être enlevées systématiquement, afin de laisser l'espace libre aux autres usagés.
- Nous vous demandons de bien vouloir ramasser les crottins déposés par votre équidé dans la carrière, le rond de longe, les allées et à l'attache.
- Après votre pansage, n'oublier pas de passer un coup de balai sur la dalle
- Une trousse de secours première urgence est à votre disposition dans l'armoire de la sellerie.

Merci,
La Responsable

Vu le :
Signature :